



PROGRAMME FORMATION

B

ARRETE : Arrêté du 14 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B dans un établissement d'enseignement agréé.

OBJECTIFS :

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route en suivant le programme de formation REMC de la catégorie B et la matrice GDE.

Une acquisition, progressive et étalée dans le temps, des compétences indispensables à la conduite sûre et responsable d'un véhicule de la catégorie B dans des situations de circulation les plus variées possibles.

La formation doit être adaptée aux besoins spécifiques de chaque conducteur.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS :

- Être âgé de 16 ans minimum (sans limite d'âge) pour déposer le document AIPC enregistrement sur le site A.N.T.S. afin de commencer la formation
- Être titulaire de L'ASSR 2 ou de L'ASR pour les personnes âgées de moins de 21 ans
- Être âgé de 16 ans minimum (sans limite d'âge) pour passer l'E.T.G (Épreuve Théorique Générale du code de la route)
- Être âgé de 17 ans minimum pour passer l'épreuve pratique de la conduite de la catégorie B

LES INTERVENANTS :

- Etablissement de formation en cours de labellisation disposant d'un agrément en cours de validité
- Une responsable administrative chargé de l'accueil pour les renseignements et démarches
- Un enseignant diplômé (B.E.P.E.C.A.S.E.R ou TITRE PRO ECSR) titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie B, en cours de validité
- Responsable pédagogique : BOBE Emmanuel gérant de l'établissement de conduite

DUREE DE LA FORMATION :

- Première partie : Formation théorique (Code de la Route)
- Deuxième partie : Formation pratique avec un MINIMUM de 20h en boîte manuelle ou 13h en boîte automatique

La durée sera déterminée par l'évaluation de départ avant la signature du contrat.

EVALUATION DE DEPART :

Une évaluation de départ est obligatoire

(Arrêté du 05 mars 1991 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière)

PROGRAMME :

- Formation théorique pour la préparation de l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code ou stage code
 - Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
 - Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
 - Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
 - Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique
- Voir programme détaillé en page 3

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

• Moyens pédagogiques :

Méthodes et techniques adaptées à tous

Outils pédagogiques et réglementaires (fiche de progression, livret d'apprentissage, livre de code...)

• Moyens techniques (partie théorique) :

Salle chauffée avec chaises

Supports pour prendre des notes

Séries reprenant les thèmes du code avec explications (informations supplémentaires à la demande de l'élève lors des séances avec un enseignant), stage code en présentiel avec enseignant

Documentation professionnelle

• Moyens techniques (partie pratique) : Les textes en vigueur stipulent que la formation ne peut être effectuée que sur des véhicules appartenant à l'auto-école ou au centre de formation

Véhicules à double commande de la catégorie citroen C3 pour la formation en boîte manuelle et pour la formation en boîte automatique, récents, assurés et entretenus

EFFECTIFS EN CONDUITE :

1 élève par véhicule

HORAIRES ET JOURS :

Du mardi au vendredi : 8h30-18h30

Le samedi : 8h30-16h

Créneau à fixer selon disponibilités

LIEU DE LA FORMATION :

Le début et la fin de la formation se fera à l'établissement

Sur accord préalable, un autre lieu de début et/ou de fin peut-être défini avec l'établissement

DIPLOME VISE :

Catégorie B du permis de conduire.

EXAMENS :

- L'épreuve théorique générale (E.T.G)
- L'épreuve pratique de conduite

Le programme de formation est imposé par le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne - REMC

Il repose sur 4 compétences que vous devrez assimiler

C1. Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

C2. Appréhender la route et circuler dans des conditions normales C3.

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

C4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique



Dans le détail, C1, C2, C3 et C4 sont décomposés en plusieurs sous compétences

C1

- a. connaître les principaux organes et commandes, effectuer les vérifications intérieures et extérieures**
- b. entrer, installation au poste de conduite, sortir**
- c. manipulation du volant et maintien de la trajectoire**
- d. démarrer et s'arrêter**
- e. doser l'accélération et le freinage à diverses allures**
- f. utiliser la boîte de vitesse**
- g. diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant l'allure et la trajectoire**
- h. regarder autour de soi et avertir**
- h. effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité**

C2

- a. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte**
- b. positionner la voiture sur la chaussée et choisir la voie de circulation**
- c. adapter l'allure aux situations**
- d. détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de circulation**
- e. tourner à gauche, à droite en agglomération**
- f. franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire**
- g. s'arrêter et stationner en épi, bataille, créneaux**

C3

- a. évaluer et maintenir les distances de sécurité**
- b. croiser, dépasser, être dépassé**
- c. passer des virages et conduire en déclivité**
- d. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie**
- e. s'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide**
- f. conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense**
- g. conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites**

C4

- a. suivre un itinéraire de manière autonome**
- b. préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie**
- c. connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer**
- d. connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir**
- e. faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur, ABS, aides à la navigation**
- f. avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence**
- g. pratiquer l'écoconduite**